

CHARTRE DES DONS

Vous souhaitez faire un don de documents au réseau de lecture publique, nous vous en remercions.

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que nous ne pouvons accepter tous les dons. En effet, avant d'être mis à la disposition du public, les documents devront être catalogués, cotés et équipés. Ce traitement a un coût en temps et en argent. De ce fait nous ne l'effectuons que pour des livres que nous aurions été susceptibles d'acheter. Une fois la fiche de dons signée, nous sommes libres d'en disposer (fonds documentaire réseau de lecture, dons aux associations, pilons...)

Nous acceptons donc les dons selon les critères suivants :

- Documents propres, non abîmés, pages non jaunies ;
- Éditions récentes (Couvertures et contenus), c'est à dire de moins de 10 ans ;
- Pas d'encyclopédies ;
- Pas de poche ou alors en excellent état ;
- Pas de magazines ;
- Pas de manuels scolaires, ni de manuels « professionnels » ;
- Pas de VHS ou de DVD.

Pour les documents à valeur patrimoniale, veuillez-vous adresser à la médiathèque de Combronde, pôle de ressources documentaires ; elle a une vocation patrimoniale au niveau des Combrailles.

A ce titre, **tous dons d'ouvrages concernant les Combrailles nous intéressent**, qu'il s'agisse de livres, de revues, de cartes, etc...

Si vous voulez faire un tel don, nous contacter au 04 73 33 35 76.

Sauf cas très exceptionnel, les agents n'effectueront pas d'enlèvement de dons à domicile.

Don d'ouvrages au réseau de lecture publique de « Combrailles, Sioule et Morge »

Don à caractère patrimonial

Je soussigné(e)

Demeurant

.....

Code Postal Ville

N° de téléphone

Adresse électronique

Déclare avoir pris connaissance de la charte des dons qui lui a été remise, et en conséquence, faire un don d'ouvrages à caractère patrimonial, ce jour.

Fait à : Le :

Signature :